

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
6 mois : 16
12 mois : 8
Poste : 35 fr.
6 mois : 18
12 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 16 OCTOBRE 1884.

GARDE A NOUS !

Logiquement, les élections générales ne
devraient avoir lieu que vers le mois d'août
de l'année prochaine.

A cette époque seulement, le mandat légal
de la Chambre des députés sera légalement
expiré.

Mais ce serait folie aux conservateurs de
se fier à cette date et de l'attendre pour s'or-
ganiser et se préparer.

Sans l'ombre d'un doute, le ministère ne
se laissera pas entraîner jusque-là pour
convocquer les électeurs, et il faut se dire
qu'on nous prépare un guet-apens beaucoup
plus rapproché.

La dernière fois nous avons été surpris.
Il faudrait autant que possible que la le-
çon nous servit, et nous devons nous tenir
prêts.

Donc garde à nous !
Pour moi, les élections seront faites dans
les premiers mois de l'année, peut-être
même en février.

Mais, dans aucun cas, nous ne les aurons
à l'époque normale.

Le ministère pratique la consultation po-
pulaire, comme il pratique tout, en fraudant
et en volant.

Ce qui n'est pas biseauté ne lui plait pas.
Ce sont des joueurs de bonneteau politique,
et il ne leur coûte pas plus de faire filer la
carte, en matière électorale, qu'en matière
financière ou en matière constitutionnelle.

Ils n'épargneront rien, ces braves ministres,
rien pour réussir, et le meilleur moyen,
le plus sûr, quand on a les gendarmes pour
soi, c'est de tricher.

Et puis, au commencement de l'année,
on a les fonds secrets disponibles, et chacun
sait que cela joue un certain rôle en temps
d'élections.

Avoir de l'argent et choisir son heure,
qui peut n'être pas l'heure de vos adversaires,
c'est la moitié du succès dans un pays

dégénéré, avachi, résigné, comme la France.

C'est pour cela, je le répète, qu'il importe
de ne pas perdre un jour, un mois, et qu'il
faut se mettre immédiatement en mesure.

Les élections auront lieu au scrutin de
liste, ce n'est pas douteux.

Et à ce sujet, tout le monde est à peu près
d'accord, amis et ennemis, mais pour des
raisons bien différentes.

Le scrutin de liste, en principe, est un
scrutin stupide, absurde.

Voyez, par exemple, le département du
Nord, qui comprend, à lui tout seul, une
vingtaine de députés :

Et bien, comment voulez-vous que le
paysan de Valenciennes ou l'ouvrier de
Roubaix connaisse plus d'un seul de ces
vingts candidats ?

Naturellement, chaque électeur du Nord
n'aura jamais entendu parler de celui
qui se présente dans sa région, et votera,
les yeux fermés, pour les autres, c'est-à-
dire pour dix-neuf inconnus.

Dans chaque département, il en sera de
même.

L'électeur du peuple, c'est-à-dire le plus
grand nombre, donnera son suffrage à des
individus dont il ne soupçonne ni la valeur,
ni la couleur, ni le nom.

Et dans beaucoup de départements, un
nom, généralement connu, servira d'éti-
quette, s'il s'y trouve, à tous les autres qui
sont privés de la notoriété la plus vulgaire.

S'il y a un scrutin aveugle, c'est bien
celui-là !

Auprès de lui, le scrutin à deux, trois,
quatre et cinq degrés, est un scrutin
direct.

C'est comme si les aveugles se réunis-
saient pour choisir une couleur.

Et pourtant, le scrutin de liste sera voté
par une forte majorité.

Ce qui prouve que la plupart du temps
la politique et la raison ne marchent pas
ensemble.

Les conservateurs le voteront, parce
qu'il coûte moins cher, d'abord.
Au scrutin d'arrondissement, le candidat
républicain a généralement affaire à un

conservateur, propriétaire terrien, honoré,
considéré dans son pays, et, pour le vain-
cre, il faut non-seulement la corruption
pécuniaire, mais encore la corruption ad-
ministrative.

C'est pour cela que vous voyez le gouver-
nement de la République faire la cour à
tous les banquiers véreux, à tous les tripo-
teurs d'affaires, à qui l'on donne une cir-
conscription électorale comme autrefois on
donnait un fief.

Pour être députés, ces crasseux de la
finance n'hésitent pas à dépenser des som-
mes fabuleuses.

Et dans la plupart des départements, il
n'était pas rare de trouver des élections con-
servatrices dont la moyenne, au seul effet
de se défendre, atteignait quarante, cin-
quante mille francs de dépenses.

Ajoutez-y les promesses les plus folles,
les plus extravagantes, appuyées par les
préfets, les sous-préfets, et contre lesquelles
il fallait lutter.

Aussi, M. de Montebello, qui se présenta
contre moi, lors des dernières élections,
promettait tout ce qui manquait dans cha-
que commune.

La commune avait-elle besoin d'un che-
min, d'une église, d'un pont, il disait imper-
turbablement : « Vous l'aurez ! »

Un électeur désirait-il l'exemption du
service militaire, ou bureau de tabac, une
place de sous-préfet ou de valet de cham-
bre, il disait avec le même sang-froid :
« Vous l'aurez ! »

Et ils sont tous comme cela. La blague
prend ou ne prend pas ; généralement, la
première fois, elle prend.

Les électeurs dérottés, trompés, alléchés,
donnent leur suffrage, et quand aux pro-
messes, va-t-en voir si elles viennent !

Un autre de mes concurrents, M. le doc-
teur Lannelongue, a dépensé plus de deux
cent mille francs pour être battu.

Les électeurs étaient traqués, évalués,
marchandés, comme des porcs à la foire.

Et il faut qu'un département soit bien
honnête, bien vaillant, bien crâne, pour ré-
sister à de pareils efforts.

Si je cite ces exemples, tout personnels,
c'est que je puis certainement me vanter,
sans l'ombre d'une fatuité, d'avoir été le
candidat conservateur le plus combattu par
la République.

Elle m'a prouvé, dans ces diverses élec-
tions, que tous les moyens sont bons pour
combattre un adversaire gênant.

Voilà pourquoi je considère comme un fou
celui qui se croit obligé de traiter loyalement
la République.

Pour la tuer, tout est bon, depuis le cou-
teau qu'on plante dans la poitrine jusqu'à
la boulette empoisonnée qu'on jette à un
chien.

Par ce qui m'arriva dans ces circonstan-
ces différentes, et qui arriva, je le sais, à
bien d'autres, on peut juger des inconvé-
nients du scrutin d'arrondissement.

L'arène était petite et on s'y colletait dans
la boue.

Le collège électoral était restreint et on
tentait de l'acheter.

Car, il ne faut pas se le dissimuler, le suf-
frage universel a été sali, dégradé, faussé
par la République.

Elle lui a enlevé tout ce qu'il pouvait avoir
de libre, de spontané, de naturel.

Elle en a fait un ignoble marchandage,
une place publique où la populace affamée
est à l'encan.

Puis, quand il s'est prononcé, si par ha-
sard il a gardé son indépendance et sa fier-
té, elle brise le verdict par les invalidations
que l'on connaît, invalidations sans justice
et sans pudeur, que dictaient seuls la haine
et l'intérêt.

Pendant les dix-huit années d'Empire, il
n'y a eu que deux invalidations : l'une por-
tait sur la corruption, c'était celle de M. Bra-
vay ; l'autre portait sur l'indignité person-
nelle, c'était celle de M. Marion.

Sous la République, l'invalidation n'est
plus la sanction, la protection de la sincé-
rité électorale, c'est un vulgaire dépouille-
ment.

On vous prend votre mandat comme on
vous prend votre porte-monnaie ou votre
mouchoir.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

III

En quittant son neveu, le marquis monta vers la
haute ville pour reprendre le chemin de la Merli-
nière. Il marchait la tête basse, regardant au
dedans de lui-même, comme il arrive aux son-
geurs. Dans son âme passaient et repassaient,
procession tumultueuse et lugubre, les souvenirs
d'autrefois. Par moments, la scène muette dont il
venait d'être témoin, entre Jean et la fille du
brocanteur, revivait en lui, importune comme une
question insoluble. Ce regard, ce sourire qui
l'avaient d'abord étonné, l'inquiétaient à présent.

— En somme, se dit-il en s'arrêtant, pourquoi
m'émouvoir ; un regard, un sourire, qu'est-ce que
cela ?

Il fit encore quelques pas, et s'arrêta de nouveau.
— A-t-elle vraiment souri ? Eh ! oui, elle a souri,
et même je me rappelle qu'elle ressemblait en ce
moment... quelle chose étrange ! elle ressemblait...

Il y a des parentés d'expression que rien n'explique,

si ce n'est peut-être le même rayonnement divin
dans des âmes également pures.

Et il serrait sous son bras le petit miroir dont le
cristal touchait son cœur.

Parvenu à la moitié de la rue Saint-Julien, il se
détourna de la route qu'il suivait, et prit la rue
Haute-Saint-Martin.

— Je veux en avoir le dernier mot avant ce soir ;
se dit-il, et le meilleur moyen d'éclaircir l'affaire,
c'est d'aller voir M^e Furondeau. Quand on a l'esprit
travaillé de quelque méchante aventure, il y paraît
toujours dans la conduite. Si mon neveu est dans
ce cas, je le saurai, je veux le savoir.

M^e Furondeau, chez lequel Jean de Trémère
était employé, en qualité de clerc logé, habitait, à
l'extrémité de la rue Haute-Saint-Martin, tout près
de l'église de ce nom, l'ancien manoir des Pon-
thoise, qu'on appelait la Maison des Trois Échelles.
Cette maison, aujourd'hui démolie, avait trois
issues sur trois rues, et attenait, par derrière, aux
hôtelleries de Saint-Martin, de l'Ours et du Dau-
phin.

L'heureux emplacement de son étude avait été
pour quelque chose dans la fortune très-considé-
rable que M^e Furondeau avait commencée sous
l'ancien régime, décaplée sous la Révolution,
arrondie sous l'Empire, et qu'il comptait achever
sous la Restauration. Mais l'adroit notaire devait
encore davantage aux circonstances et à son tem-

pérament exceptionnel d'homme de lucre. Il était
de ceux qui naissent pour devenir riches, qui le
deviennent fatalement, que les circonstances en
apparence les plus contraires servent autant que
les bonnes, qui sont condamnés à être million-
naires sans savoir l'être. Ces hommes exercent
sur l'or une attraction magnétique, ils ont deux
mains pour recevoir et pas une pour donner. Ce
sont des éternes où la richesse s'amasse, comme
une eau stagnante que rien n'évapore, et qui ne
rafraîchit rien autour d'elle.

Des trois issues de son hôtel, l'une était pour le
notaire et pour sa famille ; la seconde servait aux
clients ordinaires ; par la troisième entraient, à
certains jours, les prodiges de la ville, et aussi de
pauvres gentilshommes ou bourgeois ruinés par
l'un ou l'autre des gouvernements précédents, et
qui lui empruntaient avec reconnaissance l'argent
qu'il avait gagné à vendre, sous la République,
leurs terres, leurs prés et les logis de leurs an-
cêtres.

M^e Furondeau était empressé avec les grands et
pressé avec les petits, adroit à dissimuler une
bonne affaire sous l'apparence d'un service, plein
de bonhomie et d'insensibilité, habile à se contredire
dès qu'on lui demandait une affirmation,
prôneur de toutes les tolérances parce qu'il avait
besoin de toutes les indulgences, et partisan
convaincu de tous les régimes politiques dont il

s'était également servi. En vain les libéraux, qui
le croyaient libéral, avaient essayé de le pousser
aux élections. Il avait préféré rester l'ami des élus.

— Une place qu'on prend, c'est un ennemi
qu'on se fait, disait-il, même quand la place est
vacante.

Depuis le retour de Louis XVIII, il était devenu
royaliste, ou plutôt n'avait jamais cessé de l'être.
Combien étaient-ils alors, combien sont-ils encore
en France, ceux qui se disent vieux serviteurs des
régimes nouveaux ? On remarquait de grandes
modifications dans son costume, plus soigné, plus
recherché, et dans ce qu'on pourrait appeler son
régime religieux : il allait ostensiblement à la messe
les jours de grandes fêtes, et parlait avec compen-
sation des égarements funestes de la Révolution.
Voyant que la monarchie se consolidait, et que les
affaires prenaient de l'essor, il avait même formé
le projet, et ne s'en cachait pas, de changer son
meuble de salon, qui était de style Empire, pour
un meuble Louis XVI ou même Louis XIV, selon le
tour que prendrait la politique.

Le marquis de la Hansaye entra par la porte des
clients sans reproche, traversa un long couloir
sur lequel s'ouvraient un grand nombre d'apparte-
ments, passa près de la salle des clercs, ancienne
cuisinière monumentale changée en atelier de calli-
graphie, où douze clercs de tous âges et de tous
cheveux écrivaient sous l'œil morne et sévère d'un

Quoi qu'il en soit, au scrutin de liste nous atténuerons d'abord les inconvénients de la corruption électorale, ensuite nous serons moins directement visés par la candidature officielle, qui devra trop embrasser pour bien êtreindre.

Un préfet ne rayonne pas sur tout son département comme sur un arrondissement, et on n'étrangle pas cinq ou six candidats comme on assassine un seul candidat dans un coin.

Et puis, le scrutin de liste, qui est absurde comme scrutin de gouvernement, est le véritable scrutin d'opposition.

Et pour peu qu'un courant vienne à se créer, pour peu qu'une réaction sérieuse se dessine, il doit arriver à des résultats inattendus et formidables.

Or, les républicains se croient bien sûrs du silence et de l'inaction des prétendants monarchistes. Ils spéculent sur leur réserve, sur ce qui pourrait paraître leur timidité.

De plus, ils comptent sur la désunion des conservateurs et espèrent que l'entente ne se fera pas à l'occasion de la lutte prochaine.

Ils pourraient se tromper et sur l'attitude des Princes et sur le bon sens des conservateurs.

Leur but, en votant le scrutin de liste, est bien visible.

Ils le confessent eux-mêmes, et, dernièrement, un de leurs chefs autorisés me le disait : « Evidemment la droite peut revenir plus nombreuse, avouait-il, mais le scrutin de liste ballotera les radicaux qui nous poussent en avant, et nous pourrons plus aisément faire de la République un gouvernement assis et tempéré. »

Et il ajoutait avec une bonhomie cynique : « D'ailleurs, si vous revenez trop nombreux, nous avons l'invalidation pour vous ramener à l'étiage. »

Donc, et en adoptant le scrutin de liste, les députés et sénateurs conservateurs qui le voteront, et ils sont un peu plus de la moitié du groupe, veulent des élections à meilleur marché et moins sales, moins écœurantes, et ils espèrent profiter du réveil qui se produit dans le pays et qui est la conséquence de la misère publique et de la désillusion générale que produit la République.

Et les républicains, ceux du gouvernement, bien entendu, espèrent trouver dans la nouvelle loi électorale une majorité peut-être diminuée un peu, mais plus compacte, plus homogène et plus maniable surtout.

On le voit, les points de vue sont différents à droite et à gauche.

Quoi qu'il en soit, je considère que ces élections prochaines sont peut-être les dernières que nous ferons utilement.

Nous allons entrer dans notre dernière salle d'attente.

Et si, pendant les quatre années du prochain mandat que délivreront les électeurs, il n'y a rien d'essayé, rien de réussi contre la République, je connais bien des gens qui seraient plus que tentés de renoncer à une lutte stérile, du moment où il sera démontré que la France est trop bête et trop lâche pour secouer le joug immonde qu'elle subit depuis longtemps.

(Matin français.) PAUL DE CASSAGNAC.

Chronique générale.

La commission du budget s'est réunie hier pour nommer son président, en remplacement de M. Rouvier, devenu ministre du commerce.

M. Sarrieu a été nommé président de la commission du budget par 41 voix sur 42 votants.

La commission a délibéré ensuite sur la note qui lui a été communiquée la veille par le ministre des finances, et qui tend à trouver des ressources pour faire face aux exigences de la garantie d'intérêts des grandes Compagnies de chemins de fer sans recourir à la réduction du fonds d'amortissement.

Le Livre Jaune, distribué avant-hier aux membres du Parlement, contient les documents diplomatiques relatifs aux affaires du Congo et aux pourparlers échangés entre la France et l'Allemagne en vue de réunir une conférence chargée d'instituer la liberté commerciale dans l'Afrique occidentale. Le programme des délibérations de la conférence a été rédigé par M. de Bismark et accepté de point en point par le gouvernement français.

Le bruit court que M. Ferry a déjà parlé de la question des élections générales avec les principaux chefs de la majorité ministérielle.

On croit que la session de 1885 ne se prolongera pas plus loin que le mois d'avril.

Malgré les nombreux démentis de la presse officieuse, le bruit de la prochaine démission du ministre de la marine semble se confirmer.

On écrit de Bessèges que l'administration des Forges vient de faire afficher une réduction des salaires de 5 à 10 0/0, selon les catégories d'ouvriers.

De plus, le personnel vient d'être diminué dans des proportions assez grandes.

Un meeting va avoir lieu.

DES RENFORTS POUR LE TONKIN.

Il n'est plus permis de douter que les Chinois se soient enhardis jusqu'à prendre l'offensive contre nos forces au Tonkin. La façon dont ils ont été reçus a dû leur donner à réfléchir. Il n'en est pas moins certain que l'armée chinoise n'est plus le ramassis de fuyards sans énergie, sans armes et sans discipline, que l'armée franco-anglaise a dispersé si facilement en 1860.

Les troupes chinoises sont exercées maintenant à l'européenne, elles sont pourvues de bonnes armes et elles se battent avec une vigueur dont elles ont donné des preuves au combat de Lang-Kep. Les 640 cadavres comptés dans le village de ce nom montrent

vous pas remarqué chez mon neveu de ces brusques changements d'humeur que l'âge expliquerait en partie : vingt ans, c'est l'âge des giboulées ?

— Mais non, monsieur le marquis, M. Jean est d'humeur égale, joyeuse même ; il sait être sérieux quand il le faut, seulement...

— Seulement ?

— Il n'a pas l'esprit d'affaires. Jamais il ne fera un notaire. Jugez-en par un seul trait : il y a huit jours, une de mes locataires vient chez moi pour me payer son terme de loyer. Il lui manquait 30 francs qu'elle déclarait ne pouvoir payer tout de suite, disant qu'elle était veuve, qu'elle avait plusieurs enfants, que le travail n'allait pas... vous savez, ces locataires en retard ont toujours des raisons à donner. Je ne l'écoute même pas, je la renvoie, et je l'avertis qu'elle aura la saisie chez elle dans la huitaine. C'est mon système et c'est le bon. Voilà cette femme qui se met à pleurer. M. de Trémère était présent. Il tire sa bourse, et me donne les 30 francs, ses économies de trois mois peut-être ! Je les ai pris. Mais vous comprenez que ce n'est pas ainsi qu'on devient homme d'affaires.

— Il a bien fait, dit vivement le marquis. Tout enfant, il avait le cœur généreux.

(A suivre.) BERNARD SEIGNY.

éloquement que les Chinois ont appris à se faire tuer. Quand ils sauront donner la mort aussi bien qu'ils la reçoivent, ils seront passés maîtres dans ce métier des armes pour lequel ils avaient manifesté jusqu'ici plus de répugnance que d'aptitude.

Les Célestes s'avançaient donc avec la prétention passablement présomptueuse de nous culbuter dans les rizières qui couvrent à peu près complètement notre nouvelle colonie. Mais le commandant en chef veillait cette fois. Les canonniers qui servent d'éclairiers à l'armée et remplacent la cavalerie dans ce pays inondé, ont rencontré les colonnes chinoises en marche dans la journée du 3 octobre et les ont vigoureusement repoussées dans la vallée du Loch-Nan.

Deux jours plus tard, le colonel Donnier abordait à son tour, dans cette même vallée, les forces chinoises et leur infligeait une défaite meurtrière. Enfin, le 8 octobre, le général Négrier, manœuvrant avec son habileté et sa décision habituelles, réussissait à couper les Chinois de leur ligne de retraite et les attaquait à son tour dans la journée du 8 octobre. Les troupes, obéissant à l'impulsion de ce chef énergique, infligeait aux réguliers chinois une leçon sanglante. Le général Négrier a ajouté une page glorieuse à nos annales, et le corps expéditionnaire du Tonkin a trouvé en lui son Lamoricière. Mais le fait d'armes de Lang-Kep, tout brillant qu'il soit, ne termine pas la guerre ; loin de là, il sert plutôt à nous montrer qu'elle ne saurait être terminée de sitôt. (Moniteur.)

AFFAIRES DE CHINE.

Le ministre de la marine a reçu du général Brière de l'Isle le télégramme suivant, daté de Chu (Hu Loch-Nan), 15 octobre, 5 h. soir :

Le colonel Donnier, après un très-brillant combat, a enlevé dans la journée du 10 octobre les hauteurs qui dominent la forteresse de Chu, point d'appui du grand camp retranché de l'ennemi, défendu par cinq forts casematés.

Les Chinois, très-nombreux, ont éprouvé des pertes considérables.

Le lendemain, 11 octobre, ils ont essayé un retour offensif. L'artillerie a couvert le terrain de leurs cadavres.

L'ennemi, après avoir perdu toutes ses positions, a pris la fuite dans la direction de Lang-Son et paraît s'être arrêté vers Troeng-Khan.

Nos pertes sont : Officiers : 4 tués, 2 blessés ne donnant pas d'inquiétude.

Troupes : 29 tués, 90 blessés.

Nos soldats sont animés de la plus grande ardeur.

Les Chinois qui étaient devant nous faisaient partie des meilleures troupes de l'empire ; ils sont parfaitement armés et manœuvrent à l'européenne.

Leurs pertes, excessivement graves, s'élevaient à environ 3,000 tués, parmi lesquels leur général en chef.

Je considère l'invasion chinoise comme absolument arrêtée dans la direction de Langson.

Le général de Négrier est très-bien. BRIÈRE DE L'ISLE.

Le ministre de la marine a reçu l'état exact des pertes subies devant Tamsui.

Ces pertes s'élevaient à 4 lieutenants de vaisseau et 45 hommes tués.

Nous avons eu en outre :

4 lieutenants de vaisseau, 4 aspirant de 1^{re} classe et 46 hommes blessés ;

4 enseigne de vaisseau, 4 aspirant et 30 hommes blessés légèrement.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 octobre. Il y a reprise sur l'ensemble du marché, mais reprise modérée : le 3 0/0 reste à 77.75, l'amortissable à 79.05, le 4 1/2 à 108.75.

La Banque de France cote, seul cours, 5,010. Le Crédit Foncier se relève à 1,300 fr. et le brillant succès que son émission vient d'obtenir en est la principale cause.

L'emprunt du Crédit Foncier est couvert plus de quatre fois, le nombre des obligations souscrites dépassent 2,500,000 ; d'autre part, le nombre des souscripteurs atteindra 300,000 environ.

Il résulte de ces chiffres que les souscripteurs de multiples recevront probablement de 12 à 15 0/0 de leur souscription ; le Crédit Foncier va rendre, dès à présent, à tous les souscripteurs de 100 obligations et au-dessus 70 0/0 de leur versement.

La Banque de Paris finit à 725, la Banque d'Es-

compte à 517.50, la Société Générale à 437.50, le Crédit Industriel et Commercial à 682.50. L'action des Chemins de fer Méridionaux italiens est assurée d'une prochaine plus-value. La conférence de Stradella a fait ressortir l'accord qui existe entre le gouvernement, les rapporteurs des conventions de chemins de fer et les Compagnies. Le travail de ces rapporteurs va être déposé à la rentrée des Chambres et aucun doute ne s'élève sur la nature du vote du Parlement. L'action des Chemins de fer Méridionaux qui puise, dans son seul revenu annuel de 35 fr., une valeur intrinsèque de 700 fr. au moins, doit retirer du vote prochain de convention un appoint important de plus-value. C'est pas excéder les limites d'une probabilité raisonnable que de fixer de 700 à 750 fr. le cours qui atteindra cette action dans quelques mois.

Le Suez est à 1,877.50 avec 120,000 fr. de recettes pour la journée d'hier ; la Banque Ottomane finit à 559, le Turc à 7.70, l'Egypte à 303.75. Les chemins sont mieux tenus : le Nord à 1,612.50, le Lyon à 1,225, l'Orléans à 1,300, le Midi à 1,147.50, l'Est à 780, l'Ouest à 823.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LA CAISSE DE SECOURS

POUR LES PRÊTRES AGES OU INFIRMES DU DIOCÈSE D'ANGERS.

Nous lisons dans l'Anjou :

« Dans ces derniers temps, il a été publié divers articles par le XIX^e Siècle, le Voltaire et leur copain d'Angers le Patriote de l'Ouest, sur la Caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers. Après les observations de M^r Freppel sur les rapports de M. le ministre Martineau-Feuillée et de M. le président Paul Collet, observations reproduites, il y a quelques mois, par les journaux catholiques de Paris et d'Angers, il nous paraît superflu de réfuter à nouveau des allégations absolument dénuées. Etant donné le genre de polémique habituel aux feuilles que nous venons de nommer, ce serait peine perdue que de discuter avec elles. La preuve, c'est qu'elles ne tiennent aucun compte des explications déjà données ; elles feignent même de les ignorer.

« Mais il est un fait que l'Agence Havas s'est empressée de communiquer aux journaux et dont il importe de bien préciser le sens, non pas aux yeux des pamphlétaires qui n'en continueront pas moins leurs diatribes, mais pour les personnes qui ont le désir et qui méritent d'être éclairées. Nous voulons parler d'une somme de 89,000 fr. versée le 1^{er} de ce mois par M^r Freppel dans la Caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse.

« L'Agence Havas, nous devons le reconnaître, a eu la bonne foi d'ajouter qu'il s'agissait de billets souscrits par M^r Angebault. Mais cela n'a pas empêché les honnêtes journalistes dont nous parlons, comme cela ne les empêchera pas davantage dans l'avenir, d'écrire des phrases comme celles-ci : « M^r Freppel qui vient, comme on le sait, de rembourser malgré lui à la Caisse des retraites ecclésiastiques la somme de 89,000 francs qu'on lui réclamait... » (Patriote de l'Ouest du 13 octobre.) Quand on pense avec quelle facilité l'organe de la préfecture aurait pu se renseigner auprès de M. le secrétaire général avant de reproduire de tels mensonges, on aurait le droit de s'étonner d'un tel procédé, si, de la part du Patriote rédigé par le Fr. J. Joanne-Magdelaine, il était encore possible, en pareille matière, de s'étonner de quelque chose.

« La vérité est, et le Patriote ne l'ignorait pas, que c'est de son propre mouvement, et sans que personne lui réclamât rien, que M^r Freppel a fait le versement du 1^{er} octobre. Le ministère des cultes, il faut lui rendre cette justice, n'a pas pensé comme le XIX^e Siècle, le Voltaire et leur copain le Patriote, qu'on pût être responsable de faits auxquels on est resté complètement étranger. Les emprunts faits à la Caisse de secours par M^r Montault et par M^r Angebault ayant eu pour objet de subvenir aux besoins du Grand-Séminaire et d'aider à la construction du collège de Combré, le ministère des cultes a pensé, et non sans raison, que c'était à ces deux établissements débiteurs d'indemniser la Caisse de secours (Lettre du 7 août 1884). Quant à M^r Freppel, personne ne lui a rien réclamé et personne ne pouvait rien lui réclamer pour des emprunts faits avant son épiscopat et sans l'autorisation du gouvernement.

« Si donc, malgré l'absence de toute responsabilité juridique et légale, notre émi-

ment évêque a cru devoir néanmoins verser dans la Caisse de secours 89,000 fr. le 4^e octobre dernier, comme il y avait déjà versé pour le même objet une somme de 35,000 fr. le 9 juillet 1883, c'a été pour mettre hors de cause ses deux vénérables prédécesseurs et en se substituant personnellement aux deux établissements débiteurs. Que des républicains en quête de sous-préfectures et de bureaux de tabacs ne comprennent pas une telle conduite, qu'ils appellent cet acte tout spontané une capitulation, ou, comme s'exprime le sycophante masqué du *Voltaire*, un *ma maxima culpa*, libre à eux : ils montrent par là que leur style est à la hauteur de leurs sentiments. Mais ceux qui n'ont pas désappris la justice à l'école des jacobins, y verront peut-être, sinon un acte de générosité et de désintéressement, du moins une preuve de tact et de délicatesse. »

HARMONIE SAUMUROISE.

Programme du Dimanche 19 octobre 1884, à 3 heures 1/2,

PLACE DE LA BILANGE.

- 1^o Allegro militaire. ***
- 2^o Hommage à l'Alsace-Lorraine, fantaisie. BLÉGER.
- 3^o La Déesse des Moissons, mazurka. BLÉGER.
- 4^o Mosaïque sur la Fille du Régiment. DONIZETTI.
- 5^o Thème et variations pour piston. ROSE.

Encouragement à l'éleveur des chevaux

DISTRIBUTION DE PRIMES A DOUÉ, LE 10 OCTOBRE 1884.

Pour la seconde année, le concours des poulinières se réunit à Doué.

Les concurrents arrivent nombreux des cantons sud de Saumur, Gennes, Montreuil-Bellay et Vihiers.

Doué, comme point central, donne satisfaction à tous les éleveurs qui peuvent y amener leurs poulinières sans beaucoup de frais et surtout parcourir les différentes distances dans la même journée.

M. les Membres de la commission signalent non-seulement le nombre des animaux présentés, mais aussi l'amélioration sensible de leurs qualités; plusieurs sont remarquables par la distinction des formes et des allures.

Après la distribution des primes, M. le Directeur du Haras d'Angers félicite les éleveurs des progrès qu'ils ont réalisés et les invite à persévérer dans cette bonne voie, leur donnant à espérer une distribution plus large pour le concours de 1885.

Liste des éleveurs qui ont obtenu des primes.

JUMENTS POULINIÈRES.

1^{er} prix, offert par la commune de Doué : M. Houet, de Nueil, une médaille argent de 50 fr.

Fonds d'Etat.

2^e prix, M. Goubault, de Cléré, 400 fr.
3^e prix, M. Mallet, de Champigny, 400 fr.

4^e prix, M. Vaillant, de Concourson, 400 francs.

5^e prix, M. Bourasseau, de Saint-Hilaire, 400 fr.

6^e prix, M. Sechet, de Dampierre, 400 fr.

Fonds du département.

7^e prix, M. Martin, de Louresse, 50 fr.
8^e prix, M. Auger, de Rou-Marson, 50 fr.

POULICHES DE 3 ANS.

1^{er} prix, offert par la commune de Doué : M. Goubault, de Saint-Hilaire, une médaille d'argent et 50 fr.

Fonds du département.

2^e prix, M. Reveau, de Distré, 400 fr.
3^e prix, M. Bourasseau, des Verchers, 50 fr.

4^e prix, M. Augereau, de Saint-Hilaire, 50 fr.

5^e prix, M. Martin, de Cléré, 50 fr.

Nous lisons dans les journaux de Paris :

« On nous annonce le mariage du vicomte Alban de Canisy, capitaine instructeur à Saumur, et l'un des meilleurs cavaliers de France, avec M^{lle} de Contades-Gizeux, fille du marquis.

» La cérémonie nuptiale aura lieu le 25 de ce mois, à Gizeux, en Touraine. »

M. Louis de Lafont, sous-lieutenant de cavalerie, élève à l'École de cavalerie de Saumur, fils de M. de Lafont, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a épousé, le 24 septembre dernier, M^{lle} de Cotton du Puy-Montbrun.

A LA COUR D'ANGERS. — Le *Patriote* rapporte qu'un vagabond du nom de Mousset passait lundi devant la chambre correctionnelle de la Cour, comme appelant d'une condamnation à 4 mois de prison pour vagabondage et mendicité, prononcée contre lui par le tribunal de Laval.

M. Chudeau présidait. Après les formalités d'usage, rapport du conseiller chargé de l'examen du dossier, interrogatoire du président, réquisition du ministère public, M. Chudeau interpelle le prévenu :

— Qu'avez-vous à demander à la Cour ?
— J'ai à demander, monsieur le président, répond Mousset, qu'on apporte une botte de foin, car vous êtes un âne.

Emotion générale. Coût : 4 ans de prison et confirmation du tribunal de Laval.
Evidemment, Mousset a eu tort.

TOURS.

Le divorce. — On nous dit que les instances en divorce sont assez nombreuses au tribunal de Tours. Avoués et avocats vont avoir de la besogne.

La reconstruction du théâtre. — C'est ce matin, à 8 heures, que la commission, chargée d'examiner les projets de reconstruction du théâtre, a dû se réunir.

noyé était le seul marin ayant ainsi imploré l'hospitalité; s'était-il sauvé à la nage?... était-il tombé accidentellement à la mer?... on en était réduit aux conjectures, la mer et la mort gardant leur secret.

Le commissaire espéra tirer de l'enfant quelque éclaircissement au mystère qui enveloppait son arrivée à la ferme; il demanda Marielle.

Ma mère dit qu'elle dormait, d'attendre son réveil. Quand la pauvre petite ouvrit les yeux, ne comprenant ni où elle était, ni comment elle y était venue, elle s'assit sur son séant, promenant un regard terrifié sur les personnes qui l'entouraient, et se mit à pousser des cris déchirants en appelant sa mère, son père, dans une langue inconnue de nous, tantôt douce comme un gazouillement d'oiseau, tantôt dure comme le breton de Léon.

Nous la caressâmes, on lui fit entendre que sa mère allait venir, qu'elle la reverrait; elle ne nous écouta pas, elle repoussa nos caresses, continuant de crier et de pleurer. Le commissaire la prit de force sur ses genoux, il lui inspira tant de terreur qu'elle ne se débattit plus. Pressée de questions sur son nom, son âge, sa famille, son lieu de naissance, le navire, elle y répondit; mais ses réponses sans suite, faites dans un anglais corrompu d'italien et de français, déroutèrent les suppositions plus qu'elles n'éclaircissent le mystère. Marielle se disait de l'Italie, de l'Espagne, de la France, de

BLOIS.

Le prince Napoléon était lundi à Blois. Arrivé par le train de deux heures du matin et descendu à l'hôtel de Blois sous le nom de comte de Moncalieri, il a fait dans la matinée une promenade avec son fils, engagé conditionnel au 31^e de ligne. Après avoir déjeuné à l'hôtel, accompagné de M. Mahot de la Querantonnais, le prince est reparti par l'express de 2 heures.

PETITES CONNAISSANCES UTILES.

Extrait du carnet d'un chasseur :

Mon fusil coûte.....	Fr. 200 »
Munitions, etc.....	50 »
Permis.....	28 50
Dépenses en voyage.....	400 »
Temps perdu.....	500 »
Total pour trois mois..	878 50

Tué six perdreaux, deux lièvres, un lapin et une caille.

Soit : dix pièces de gibier.

Coût : 87 fr. 85 chacune.

Et ce que je suis éreinté !...

BAINS CHAUDS

Rue du Marché-Noir, n° 47, SAUMUR.

M. SÉCHET, propriétaire des Bains de la ville de Saumur, vient d'installer dans l'intérieur de son établissement des appareils à gaz pour l'éclairage et des calorifères qui distribuent la chaleur dans toutes les salles.

Ces appareils marchent très-bien et donnent déjà de très-bons résultats; les baigneurs d'hiver n'auront donc pas à redouter le froid au sortir des baignoires.

Nous recommandons les *Alcools dénaturés blancs de L'ÉPICERIE CENTRALE*, pour brûler dans les réchauds et lampes à esprit de vin; ils ne laissent aucune odeur ni fumée et sont seulement vendus 1 fr. 90 c. la bouteille à 90°.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeu de 16 octobre.

La Mascotte, opéra-comique en 3 actes, musique de M. Edmond Audran. (Grand succès, 4^e représentation.)

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du *Jeune Age illustré*, numéro 198, du samedi 11 octobre 1884 :

Théophile, fin d'une historiette courtè, mais pleine de cœur, sur l'attrait que la vie d'aventure exerce dans l'esprit des enfants. Le petit héros reconnaît à temps dans quelle effroyable situation il allait tomber. *Courrier des enfants* à propos du chômage des ouvriers en soie; renseignements sur l'origine de cette industrie et son introduction en Eu-

l'Angleterre, du pays que le commissaire lui nommait, la pauvre innocente. Son papa c'était papa, sa maman *mama*, *mother*, elle *Maëlle*, *miss Maëlla*.

Confrontée avec le mort dans le but de s'assurer qu'il lui était totalement étranger, les traits et l'habillement de l'homme déniaient l'opinion émise qu'il pouvait bien être son père, l'enfant se retira de lui comme elle s'était retirée de nous, avec répulsion et indifférence.

Convaincu qu'il n'existait aucun lien de parenté entre eux, le commissaire poursuivit son interrogatoire, mais ses tentatives pour qu'elle redit ce qui s'était passé dans la nuit sur mer, demeurèrent infructueuses. Un ébranlement du cerveau troubrait momentanément la mémoire de Marielle; elle ne se rappelait rien, et plus on insistait pour qu'elle se souvint, moins ses réponses étaient lucides. Le médecin, voyant qu'on la tourmenterait inutilement, s'opposa à ce qu'on lui fit de nouvelles questions qui portaient atteinte à ses facultés mentales. L'interrogatoire cessa donc, le procès-verbal fut signé et le commissaire ordonna d'enterrer l'homme aux frais du gouvernement.

Il eut un bel enterrement. Les cloches tintèrent le glas, la fabrique tendit l'église de noir. Le maire, l'adjoint, le brigadier de la gendarmerie, Rolland tintrent les coins du poêle, non père et mes frères menaient le deuil, le crêpe au chapeau et au bras, la paroisse entière suivait; bien des gens étaient

tristes, beaucoup pleuraient, se disant : pareil sort menace notre père, notre fils, notre fiancé, ils peuvent périr comme ce marin, loin des siens, loin du pays; quel consolation que de penser qu'on les a enterrés chrétiennement, qu'ils ont été regrettés; accordons donc sépulture et prière à ce malheureux-ci, pour que même charité soit faite à nos membres.

L'office chanté, la bière descendue dans le lit de terre, la fosse comblée, le conseil municipal fit planter une croix en tête de la tombe, sur laquelle étaient peintes trois larmes blanches, et plus bas, tracé ce seul mot : Noyé.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 13 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 octobre :

TEXTE. — Morlaix, par M. E. Lesbazeilles. — La Mer des Sargasses; ses animaux, par M. A. Milne-Edwards. — Habitations de Troglodytes, par M. H. Dieterlen. — Le Derviche et le Chamelier, légende (suite), par M. E. Mathey. — La Navigation aérienne, par M. Gaston Tissandier. — L'Aérostaut de MM. les capitaines Ch. Renard et A. Krebs. — Une Lettre inédite de Henri II.

GRAVURES. — L'église de Saint-Melaine, à Morlaix. — Animaux des Sargasses (2 grav.). — Dessins de sauvages sur les rochers (Afrique méridionale) (2 grav.). — Aérostaut électrique à hélice de MM. Tissandier frères (2 grav.). — Tire-bouchons de poche montés en argent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

Voisins et voisins, rassemblés dans la cour, commentaient l'événement. Les naufrages sont fréquents sur nos côtes, mais celui que l'on avait à déplorer ne laissait pas que d'être étrange. Le commissaire du bureau de la marine de Lannion, qui procédait à une enquête avant de dresser son procès-verbal, ne recueillait aucun renseignement sur la disparition du bâtiment et la perte d'un équipage. Les agents envoyés aux informations rapportèrent que les gardes-côtes de Perros, Louanec, Trebeurden, Trégastel, les sept îles, n'avaient pas aperçu de navire traversant la baie sous pavillon étranger, et, comme les pêcheurs de la Clarté, ils affirmèrent que l'Océan, cette nuit-là, était calme, qu'il n'y avait pas eu de bourrasque, de coup de vent, de trombes à l'envelopper à l'improviste; la mer ne rejetait ni débris de beau-pré, ni madrier, ni lambeau de voile, et les sauveteurs qui croisaient dans les environs ne découvraient rien qui les mît sur les traces d'un échouage ou d'une collision. Le

tristes, beaucoup pleuraient, se disant : pareil sort menace notre père, notre fils, notre fiancé, ils peuvent périr comme ce marin, loin des siens, loin du pays; quel consolation que de penser qu'on les a enterrés chrétiennement, qu'ils ont été regrettés; accordons donc sépulture et prière à ce malheureux-ci, pour que même charité soit faite à nos membres.

L'office chanté, la bière descendue dans le lit de terre, la fosse comblée, le conseil municipal fit planter une croix en tête de la tombe, sur laquelle étaient peintes trois larmes blanches, et plus bas, tracé ce seul mot : Noyé.

(A suivre.) AUGUSTA COUPEY.

Au conseil de révision :
Le médecin-major. — Quelle réclamation avez-vous à faire ?
Le conscrit. — Monsieur le chirurgien, je suis myope.
Le chirurgien. — Ah! vous êtes myope ?
Le conscrit. — Oui, monsieur, et si tellement que je vois même pas de quelles couleurs sont les chaussettes du maire.
Le sous-préfet. — Puisque vous êtes myope, comment pouvez-vous apercevoir que M. le maire porte des chaussettes ?
Le conscrit. — Je ne les vois pas, mais je les sens.

Etude de M^e HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué à Bressuire, rue Duguesclin, n° 27.

VENTE

A la suite de saisie immobilière,

En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bressuire, le mardi 18 novembre 1884, heure de midi,

Domaine de SAZAIS

Situé sur les bords de la Dive, commune de Bré, canton de Thouars (Deux Sèvres),

Se composant :

1° Du logis de Sazais, comprenant bâtiments de maîtres, bâtiments de fermiers, jardins, étables et vastes servitudes ;

2° Quinze grandes pièces de terre en nature de labours, prés et marais.

Le tout, d'un seul tenant et d'une exploitation facile, est d'une contenance de 44 hect. 58 ares 40 cent.

Mise à prix : 60,000 fr.

Belle pêche. — Chasse agréable.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e ARDOUIN, avoué poursuivant à Bressuire. (775)

Etude de M^e BEUROIS, notaire à Restigné.

ON DEMANDE

A EMPRUNTER :

1° 63,000 fr. 5 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 200,000 francs ;

2° 20,000 fr. 4 1/2 0/0, première hypothèque. Valeur des biens, 30,000 francs.

S'adresser à M^e BEUROIS, notaire à Restigné (Indre-et-Loire). (756)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE

A L'ENCAN,

Pour cause de départ,

Le DIMANCHE 26 OCTOBRE 1884, à midi, et par le ministère de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil, dans l'hôtel du Lion d'Or, sis place Hublio,

MATÉRIEL

Garnissant ledit hôtel :

Literie, verrerie, vaisselle, tables, chaises, etc., etc.

Au comptant, 10 0/0 en sus. (755)

Etude de M^e ANTHEAUME, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 octobre 1884, à midi,

En la salle de la mairie de Chouzé,

UNE

BELLE MAISON NEUVE
Servant d'HOTEL

Située en face la gare des marchandises de Port-Boulet (ligne de Tours à Nantes).

Vastes dépendances, pièce d'eau poissonneuse. Clientèle assurée.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M^e ANTHEAUME, notaire.

Etude de M^e MAURICE, avoué-licencié à Chinon (Indre-et-Loire).

A VENDRE

Par suite de saisie immobilière

Le JEUDI 6 novembre 1884, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Chinon,

LE

CHATEAU DU PLESSIS

Situé commune de Chilouze,

Et ses dépendances,

Consistant principalement en vignes, bois et pré, d'une contenance totale de 36 hectares environ, en un seul lot, sur la mise à prix de 20,000 francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser : 1° à M^e MAURICE, avoué à Chinon ; 2° au Greffe du Tribunal civil de Chinon, ou est déposé le cahier des charges. (764)

A VENDRE

EN TOURAINE

Près Chemin de fer,

Belle et bonne Terre

276 hectares,

Dont 60 de prairies, 20 de jeunes vignes en rapport, Château, Parc, Futaies, Taillis, Fermes, céréales, racines, élevage, engraissement.

Beaux revenus.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme sérieux demande un emploi comme comptable.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

Sise à Saumur (Croix-Verte)

Très-comfortable, deux jardins, pièce d'eau.

Jouissance de suite. — Facilités de paiement.

S'adresser à M. SERISIER, négociant, 3, rue Beaurepaire. (709)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.

S'adresser à M^e veuve NANCEUX.

A CÉDER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

A VENDRE

UN

BEAU CHIEN D'ARRÊT

S'adresser à M. AUPRÈRE, à la Banque de France, rue Beaurepaire.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Joli PONEY, bon trotteur

Avec ou sans voiture.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

CONTENTIEUX, RECouvreMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

A L'ABEILLE

Maison J. PÉRARE

22, rue Saint-Jean, 22,

DEMANDE :

Une apprentie pour la Mode ; Un apprenti pour la Mercerie ; Un petit garçon pour les courses. (757)

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme de bonne travailleuse, âgée d'environ 30 ans ; et un homme pour soigner un cheval et pour aider dans le jardin.

S'adresser au Château de la Salle, Montreuil-Bellay. (688)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 OCTOBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^d	Dernier cours.
3 %	77 50	77 85	Est	782 50	783 75	Obligations.			Gaz parisien	516	515
3 % amortissable	78 80	79 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1220	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	507	506	Est	364	364
3 % (nouveau)			Midi	1145	1145	— 1865, 4 %	517	515	Midi	372	371 75
4 1/2 %	103 25	104 75	Nord	1607 50	1622 50	— 1869, 3 %	403 75	403	Nord	379 50	379 75
4 1/2 % (nouveau)	108 50	108 90	Orléans	1297 50	1300	— 1871, 3 %	392 25	391 50	Orléans	371 50	372
Obligations du Trésor	509	507 25	Ouest	822 50	825	— 1875, 4 %	519 50	508 50	Ouest	371	371
Banque de France	5045	5045	Compagnie parisienne du Gaz	1505	1505	— 1876, 4 %	520	507 50	Paris-Lyon-Méditerranée	374	373
Société Générale	457 50	457 50	Canal de Suez	1862 50	1877 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528 50	528 50	Paris-Bourbonnais	370	369
Comptoir d'escompte	950	955	C. gén. Transatlantique	483 75	483 75	Obligations communales 1879	443	442 50	Canal de Suez	565	562 50
Crédit Lyonnais	540	542 50				Obligat. foncières 1879 3 %	448	449 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1280	1306				Obligat. foncières 1883 3 %	350	351			
Crédit mobilier	275	265									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		Mixte matin.	Omn. matin.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		Omn. matin.	Omn. soir.
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.		Mixte soir.	Mixte soir.
1 — 25 — soir,			
3 — 32 — express.			
7 — 15 — omnibus.			
10 — 36 — (s'arrête à Angers).			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Omn. matin.	Mixte matin.
8 — 21 — omnibus.		Mixte matin.	Omn. soir.
9 — 37 — express.		Mixte soir.	Mixte soir.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.			
4 — 44 —			
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours)			
10 — 24 — express-poste.			
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.			
SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS		THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR	
Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Mixte matin.
Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05 7 24 1 15 3 45 7 50	Thouars (départ)	5 40 8 58 1 07 4 20 7 45
Montreuil-Bellay	6 53 7 55 2 2 4 50 8 41	Brion-s-Thouet	5 58 9 10 1 19 4 30 7 57
Lernay	7 02 » » 2 11 » » 8 51	Lernay	6 07 9 18 » » 4 37 » »
Brion-s.-Thouet	7 14 8 09 2 19 5 4 8 59	Montreuil-Bellay	6 49 9 45 1 52 5 04 8 30
Thouars (arrivée)	7 29 8 22 2 32 5 19 9 16	Saumur (arrivée)	7 23 10 39 2 28 5 40 9 06
MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.		POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.	
Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Omn. soir.
Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 49 9 45 1 52 5 04 8 30	Poitiers	5 50 12 50 6 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04 10 10 2 08 5 20 8 46	Neuville	6 38 1 28 7 08
Chacé-Varrains	7 12 10 26 2 16 5 28 8 54	Mirebeau	6 55 1 57 7 18
Saumur (arrivée)	7 23 10 39 2 28 5 40 9 06	Arçay	7 50 2 52 9 18
		Loudun	8 42 3 54 10 28
		Montreuil	9 24 4 31 11 7